

stances sembloit la justifier. L'autorité Royale n'en étoit point le principe & le centre, comme il convenoit qu'elle le fut ; mais l'union n'étoit point formée pour la limiter ou la détruire ; elle devoit même servir naturellement d'appui à la Couronne dont les intérêts étoient liés à ceux de la Religion, & en travaillant précisément à abbatre un parti que l'indépendance avoit fait éclore, les Catholiques auroient rendu Henri III. maître absolu de son Royaume. C'est même en considérant la Ligue sous ce seul point de vûë, que le plus grand nombre des Catholiques Ligueurs donnerent d'abord dans le piège que l'ambition tendoit à leur pieté. Mais malheureusement pour eux ils n'en demeurèrent point là. La Ligue se choisit des Chefs sans l'agrément du Roi, & indépendans de lui. Ce fut-là leur premier crime ; & par une suite inévitable de leurs engagemens indiscrets, ce ne fut pas le dernier. Le Duc de Guise dont les projets étoient differens des leurs, les mena bien loin au-delà du but qu'ils s'étoient d'abord proposé, & les esprits, même les plus modérés, se trouverent comme malgré eux entraînés par le torrent. Voilà au juste l'analyse des procédés du gros des Catholiques François dans l'affaire de la Ligue. Est-ce bien celle de la conduite des Calvinistes, & l'Auteur peut-il avec justice trouver les uns & les autres *également* coupables ?

2°. Les Calvinistes & les Catholiques, *n'oublierent pas également tous les principes de la Religion*. Les Calvinistes dans leur révolte ne firent que suivre l'esprit propre de leur Secte ennemie de toute autorité dominante, & qui tient les mortels sous le joug. De l'Ordre Ecclésiastique à l'Ordre Civil l'analogie est naturelle ; & il est
difficile